Référence Annonce: RH 170/2017



L'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail lance un Appel à Candidatures pour le poste de :

Formateur « Gestion des agences de voyage » (Nombre de postes : 4)

Profil requis:

- Etre titulaire de diplôme de la licence, ou diplôme équivalent, dans le domaine de l'hôtellerie/Tourisme/Restauration (Diplôme donnant accès à l'échelle 10 de la Fonction Publique) ;
- Justifier d'une expérience professionnelle cumulée d'au moins 3 années dans le domaine de la gestion dans des agences de voyages ;
- Etre de nationalité marocaine ;
- Etre âgé de moins de 45 ans à la date de la prise de service.

Dossier de candidature :

- Formulaire de Candidature à remplir, téléchargeable depuis les sites www.ofppt.ma (volet Ressources Humaines) et www.emploi-public.ma;
- Lettre de motivation :
- CV actualisé et explicitant de manière détaillée les expériences professionnelles en rapport avec le poste ;
- Copies des attestations de travail justifiant les expériences professionnelles requises ;
- Copie légalisée de la CNI;
- Copie du diplôme (les Diplômes délivrés par les établissements étrangers doivent être accompagnés par des attestations administratives d'équivalence);

N.B:

Tout dossier incomplet sera rejeté.

Date et lieu de dépôt des candidatures :

Dernier délai de dépôt des candidatures **11 Décembre 2017** inclus (Tout dossier de candidature reçu après cette date ne sera pas pris en considération) ;

Les dossiers de candidatures doivent être déposés à l'adresse :

OFPPT (Bureau d'ordre) Intersection de la route B.O N°50 et la route nationale N° 11 Sidi Maârouf – Casablanca.

N.B:

Tout dossier reçu après la date limite ou transmis par email ne sera pas pris en considération;

Date et lieu du concours :

Les candidats présélectionnés sur dossier seront convoqués aux tests.

Les dates et les lieux de déroulement des tests seront indiqués ultérieurement.

Affectation:

Les candidats retenus seront affectés en fonction du besoin et selon l'ordre de mérite